



## Liste exactes des fichiers supprimés.

Par **toto928**, le **22/06/2012** à **12:41**

Bonjour,

Je suis convoqué, a un entretien

. On me reproche d'avoir supprimé certains fichiers. Ou un grand nombre de fichiers.

Pour moi il n'y avait plus lieu de conserver ces fichiers anciens pour la plupart ce ne sont pas des pièces comptable.

Ce ne sont pas des bases de données.

Les bases de données contenant toutes les sources sont intact et opérationnels. Ces données peuvent être extraite et exploités etc.

Ce ne sont des bases clients.

----

Afin de pouvoir m'expliquer sur le champ (au moment de l'entretien) sur le bien fondé de mes actes et sur mes réponses.

Est-ce que je peux leur demander (voir exiger) la liste et les noms exacts de ces fichiers, pour que je puisse en parler concrètement, et non répondre de manière générale ou abstraite.

Au minimum les principaux fichiers à leurs yeux. Je veux pouvoir leur démontrer que ces données se trouvent éventuellement ailleurs ou ne sont plus d'aucune utilités.

Je savoir quand ces fichiers ont été créés, la dernière modification et surtout la date suppression

Puis-je demander combien de fichiers ont été supprimé exactement et surtout combien il en reste et la liste avec des fichiers restants.

Merci pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **22/06/2012** à **21:51**

Bonjour,

L'employeur vous dira ce qu'il à envie de vous dire lors de l'entretien préalable et en tout cas, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou s'il s'agit d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, ce que vous ne précisez pas, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

C'est important si vous voulez par la suite contester la décision qui devrait être motivée...

Par **Aricass**, le **22/06/2012** à **21:58**

Par ailleurs si ces fichiers ont une importance ils sont sans doute sauvegardés, dans le cadre des sauvegardes régulières opérées quotidiennement ou mensuellement par le service informatique de votre société donc récupérables. En général les fichiers de travail sont placés sur le réseau de l'entreprise et sauvegardés.

Par **toto928**, le **23/06/2012** à **05:53**

bonjour et merci aux deux personnes qui m'ont répondu.